

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de TARON SADIRACQ VIELLENAVE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

DRIGNY Alain, LAFITTE Chantal, LAFITTE-TROUQUE Hervé, LAPLACE Laure, LASSEGUES Patrick, MAUBOURGUET Christine, OBLIN Claire, PIRAUBE Michel, ROBERT-ROUMIGUE Monique, ROUTIS-CABE Thomas.

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
18 mars 2021

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
18 mars 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

*29/03/2021*

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

et publication du

*29/03/2021*

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de TARON que le compte de gestion est établi par la Trésorerie ARZACQ MORLANNE à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal de TARON,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TARON SADIRACQ VIELLENAVE

Le Maire, M. GUIRAUT Jean


